

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

**Séance du 5 décembre 2016**

L'an deux mille seize et le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 28/11/2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, GUTHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, OUGIER Isabelle, GARNOT Pascal

Etait absent et excusé : MATHON Colette

Etait absente : DUSSERT Sandrine

**Délibération N° 2016- 42**

**Approbation de l'avenant 1 de l'Atelier SCALA pour le marché de Maîtrise d'œuvre réhabilitation du bâtiment de l'Europe**

Le Maire fait le point sur le montant des travaux engagés pour la réhabilitation du bâtiment de l'Europe.

Il informe le Conseil Municipal du surcoût de la Maîtrise d'œuvre en raison de l'évolution de sa mission.

Le marché initial portait sur l'évolution du bâtiment « Europe » avec comme limite de prestation le traitement de plateaux nus aux niveaux +1 et +2 en prévision d'un aménagement ultérieur.

Depuis les travaux réalisés en 1<sup>ère</sup> tranche, le programme du Maître d'Ouvrage a évolué et les travaux prévus en 2<sup>ème</sup> tranche comprennent l'aménagement complet du niveau +1 afin d'y installer les services de l'ADMR et du SIAD, ainsi qu'une pré-étude du niveau +2 afin de définir les réseaux en attente nécessaires pour l'aménagement de cet étage.

Le surcoût de cette mission complémentaire est de 5 000,00€HT soit 6 000,00€TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Approuve** l'avenant 1 de l'Atelier SCALA pour un montant de 6 000,00€HT correspondant à la mission complémentaire demandée par la commune pour l'aménagement du niveau +1 et +2 du bâtiment de l'Europe
- **Autorise** le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cet avenant.

*Suffrages exprimés 9 – Pour 9 - Contre – Abstention :*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

